

# NOS LIBERTÉS.

Le public canadien sait déjà que le 2 Mars dernier le Lieutenant-Gouverneur de notre province, M. Letellier, renvoyait ses ministres possédant une immense majorité en chambre et donnait le pouvoir à ses amis politiques. Cet acte qui, s'il restait sans condamnation par le peuple, porterait un coup fatal au droit qu'il a de se gouverner par ses représentants, a soulevé l'indignation dans notre province. Il a été condamné par les libéraux modérés qui comprennent qu'un jour, il pourrait tourner contre eux, car un autre lieutenant-gouverneur pourrait à son tour renvoyer des ministres qui ne partageraient pas ses opinions politiques.

Le peuple de nos campagnes a appris par le fonctionnement des institutions municipales que c'est la majorité qui doit gouverner. Ce principe a été violé, et la conduite de M. Letellier est aussi blâmable que serait celle d'un maire ou d'un préfet qui chasserait du Conseil les conseillers élus par le peuple pour les remplacer par ses amis qui n'auraient pas la confiance du peuple.

Dans le discours qui suit, on trouvera, discutée par un de nos premiers hommes d'état, l'Hon. M. Chapleau, la question dont nous venons de dire un mot. Ce discours a été prononcé le 5 Mars dernier, devant 5,000 personnes du Comté de Lévis et de la ville de Québec.